

## Compte rendu réunion

### **Objet : Travaux d'aménagement de l'aire de jeux (stade et abords) de PIEDICORTE DI GAGGIO**

Etaient présents :

- Jean Claude Franceschi, Président de la Communauté de communes de l'ORIENTE
- Jean Marie Antonetti, maire de PIEDICORTE DI GAGGIO
- Jean Claude Casanova, représentant de l'Association de la Jeunesse Piediocortaise
- Pierre Alessandrini, cellule ingénierie de projet de la Communauté de communes de l'Oriente

Afin de réaliser l'opération citée en objet, il est convenu entre l'Association de la Jeunesse Piediocortaise, la Commune de Piedicorte di Gaggio et la Communauté de communes de l'ORIENTE :

#### 1/ MAITRISE FONCIERE

L'Association de la Jeunesse Piediocortaise s'engage à contracter avec la Commune de PIEDICORTE DI GAGGIO un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans. Ce principe, qui devra faire apparaître la destination du bien à des usages en lien avec l'objet de l'association, permettra de garantir la maîtrise publique du terrain à valoriser sur une période suffisamment longue, ouvrant la voie à un subventionnement de la Collectivité de Corse voire de l'Etat si nécessaire.

Il est à noter qu'il appartiendra alors à la Commune de procéder à l'entretien du terrain et à sa protection contre les incendies.

La Communauté de communes proposera à la Commune le projet de bail dont il est question, définissant les obligations du bailleur et du preneur, ainsi qu'un modus operandi permettant à la Commune de réaliser ce bail sous la forme d'un acte administratif, ce qui permettra d'économiser temps et argent en n'ayant pas la nécessité de recourir à un notaire.

#### 2/ NATURE DU PROJET

La Communauté de communes de l'ORIENTE s'engage à porter le projet d'aménagement du plateau sportif de PIEDICORTE, sous réserve du soutien financier de ses partenaires institutionnels. Ce projet se décline comme suit :

- Réhabilitation de l'aire de jeu du terrain de football en stabilisé (tuf)
- Aménagement d'un local à usage principal d'entrepôt d'une surface comprise entre 12 et 20m<sup>2</sup>
- Réhabilitation du terrain de tennis

La Commune devra proposer une actualisation des devis transmis pour cette opération, ce qui permettra de prendre en compte les éventuels effets de l'inflation.

### **3/ EXERCICE DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE SPORTIVE**

La Commune et la Communauté de communes s'engagent à signer ensemble une convention déterminant les droits et obligations des parties, la Communauté de communes disposant au sein du bloc communal de la compétence en matière de création et de gestion d'infrastructures sportives sur son territoire.

La Communauté de communes, gestionnaire du futur site, pourra conventionner avec la commune et l'association afin de garantir la jouissance des espaces réhabilités au profit de l'association et de l'école communale.

### **4/ SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES DE -18 ANS**

La Communauté de communes est prête à mener une réflexion afin de soutenir la pratique du tennis par les jeunes de la microrégion dans le cadre de cours de tennis organisés sur le terrain de PIEDICORTE dont la réhabilitation est aujourd'hui projetée.